



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2011
Français
Original : anglais/espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques
et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures
et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes
rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim,
le développement et le règlement des problèmes actuels »

Déclaration soumise par « Dones per la Llibertat i Democràcia », organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

[Original : espagnol]

Résolution proposée par « Dones per la Llibertat i Democràcia », organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Dones per la Llibertat i Democràcia (Femmes pour la liberté et la démocratie) est une organisation dont le siège social est à Barcelone (Espagne), et dont les activités s'étendent au territoire espagnol mais ont également un caractère international, bien que la plupart se déroulent en Catalogne.

Depuis sa création, il y a plus de 10 ans, elle travaille pour la liberté et la défense des droits fondamentaux des femmes, pour l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe et pour la représentation égalitaire des hommes et des femmes.

Toutes les actions de l'Association s'inspirent des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En février 2010, elle a été dotée du caractère consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

Le thème de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme est l'autonomisation de la femme rurale et son rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, dans le développement et dans le règlement des grands problèmes actuels.

Il y a dans le monde plus de 1 600 millions de femmes rurales, employées surtout dans l'agriculture et cela représente un quart de la population mondiale. Or, les femmes ne sont propriétaires que de 2 % de la terre et moins de 1 % des crédits destinés à l'agriculture leur sont affectés. Les deux tiers de la population illettrée, dans le monde, sont des femmes. Le nombre de femmes rurales vivant dans la pauvreté a doublé depuis 1970. Le travail de la femme est souvent considéré comme une ressource naturelle inépuisable, qu'il faut exploiter, situation que la ségrégation injuste qui prévaut sur le marché du travail aggrave encore.

En Espagne, par le canal des fédérations des associations ASAJA-amfAR, et selon les directives européennes, elle milite et obtient de nombreux résultats dans la défense des femmes rurales.

En Catalogne, elle a développé la formation à la création d'entreprises, de sociétés et de coopératives, en vue de la création d'un secteur de l'agrotourisme et de l'économie solidaire, à l'intention des femmes rurales. Elle a aussi réussi à faire qu'un nombre important de femmes rurales catalanes obtiennent les mêmes droits fonciers que leurs conjoints.

Pour toutes ces raisons, nous engageons les États Membres à appliquer les recommandations suivantes :

- Promouvoir une croissance durable et intégrer et créer de nouvelles possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes et pour les jeunes, et développer des services de soins de santé et des services sociaux de qualité;

- Bien faire comprendre que les changements économiques et sociaux qui se produisent dans les zones rurales n'affectent pas les femmes de la même manière et que, si pour quelques-unes, ils ouvrent de véritables perspectives nouvelles, pour d'autres ils engendrent un ensemble de difficultés plus graves encore;
- Susciter la croissance et promouvoir une économie sociale de marché, ce qui n'est possible que si l'on valorise pleinement l'important potentiel que représentent les femmes sur le marché du travail dans les zones aussi bien rurales qu'urbaines;
- Constater que dans les zones rurales beaucoup de femmes ont des emplois comparables à une activité professionnelle, mais ne sont pas reconnues comme telles et sont privées de la protection et de la rémunération qui conviendraient.;
- Constater que dans les zones rurales seul un nombre réduit de femmes sont propriétaires des exploitations agricoles, bien souvent de dimensions économiques réduites et de faible rentabilité, et que la majorité de femmes de zones rurales travaillent aux côtés de compagnons masculins (leur père, frère ou mari), qui ont souvent la propriété exclusive de l'exploitation agricole ou de l'élevage;
- Dénoncer le fait que dans les zones rurales le taux d'emploi des hommes et des femmes est moindre que dans les villes et que, en outre, bien souvent, les femmes ne cherchent pas vraiment à participer au marché du travail et ne sont pas pour autant considérées comme en chômage, ce qui fait qu'elles ne sont pas comptées dans les statistiques de chômage, étant donné que l'absence d'emploi de qualité se fait sentir gravement dans les zones rurales;
- Dénoncer le fait que la contribution importante des femmes au développement local et à la vie collective n'est pas correctement reflétée dans une participation correspondante au processus de prise de décisions dans les domaines social, économique et politique;
- Faire en sorte que les zones rurales puissent offrir des possibilités réelles d'emploi en raison du potentiel de croissance de secteurs nouveaux et de l'offre de tourisme, d'artisanat et d'expansion rurale, secteurs qui sont en général en grande partie gérés par les femmes, et qui constituent un important facteur économique de progrès pour les régions sous-développées;
- Exiger que l'on prête plus largement attention à la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets pour parvenir à une gestion plus efficace des programmes de développement rural et en particulier une meilleure adéquation des ressources et des besoins spécifiques des femmes dans les régions rurales, en soulignant que l'élimination des inégalités et la promotion de l'égalité des chances pour les hommes et pour les femmes doivent figurer parmi les objectifs obligatoires des politiques suivies dans tous les pays.